

COMITE PERMANENT

des

RELIGIEUX de FRANCE

D.S.S. 2.80

(Réf. D.P.S. 5.79

Janvier 1980

AIDE A CEUX QUI ONT QUITTE LA VIE RELIGIEUSE

En sa réunion du 3 janvier 1980, le comité permanent des religieux de France a tiré les conclusions du vote émis par les supérieurs majeurs et dépouillé le 18 décembre 1979. Conformément au mandat reçu de l'assemblée générale, en sa session des 16-18 octobre 1979, il a pris les dispositions suivantes:

- 1) L'union des supérieurs majeurs de France constitue un fonds social d'aide à ceux qui ont quitté la vie religieuse et qui sont parvenus à l'âge de la retraite.
- 2) Ce fonds sera alimenté par un prélèvement de 0,10% sur l'ensemble des ressources des instituts, ce pourcentage étant soumis à un r-ajustement annuel. Il sera géré par l'Union St Martin sous le contrôle de la commission Sécurité Sociale des Religieux.
- 3) Cette commission est également mandatée pour l'examen des dossiers individuels à remplir par les intéressés selon le formulaire 02 déjà en usage. Elle décidera de l'attribution d'une aide en tenant compte:
  - de toutes les ressources des "partis" y compris des ressources personnelles et d'une dotation éventuelle attribuée au moment du départ.
  - des enfants à charge en âge de scolarité.
  - du temps passé dans la vie religieuse.Elle s'efforcera, selon les fonds disponibles, à assurer si possible à chacun une garantie de ressources équivalents à celle qui est prévue par l'épiscopat français pour les prêtres diocésains "partis".
- 4) Les appels, pour alimenter le fonds social, seront envoyés aux supérieurs majeurs au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 1980.
- 5) Tout dossier de demande d'aide ( formulaire 02) doit être adressé à: Commission Sécurité Sociale des Religieux, C.P.R. 95 rue de Sèvres 75006 PARIS
- 6) Le C.P.R. prie les supérieurs majeurs de porter ces dispositions à la connaissance des religieux "partis" qu'ils pourraient atteindre et qui rempliraient les conditions prévues ci dessus pour bénéficier d'une aide.

Paris, le 4 janvier 1980

Jean BONFILS

secrétaire général du C.P.R.